



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 160 - OCTOBRE 2013**

# SOMMAIRE

## **Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

Décision - Délégation de signature en matière d'achats et de marchés publics - 1er octobre 2013	1
Décision - Délégation de signature en matière de dépenses et de recettes - 1er octobre 2013	6
Décision - Délégation de signature en matière d'enseignements - 1er octobre 2013	19
Décision - Délégation de signature en matière de ressources humaines - 1er octobre 2013	22
Décision - Délégation de signature en matière spécifiques - 1er octobre 2013	27

## **Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté N °2013244-0005 - Arrêté portant délégation de signature à Hélène HEBRARD, Eric BERTHON, Martine ROLLAND, Sylvie SAUVEBOIS, Viviane SOULLIER, Marie- José LASCAUD, Sonia CONTI- ALUNO, Karine VILLEFRANQUE, Christian DRAILLARD, Didier HALL, Françoise VIC, Sylvie ADJADJ, Colette EYRAUD, Pascale BAR, Mikael GUENNOU, Virginie COTELLE, Mohamed BELKACEM, Pierre LEOPOLD, André DUJON, Emmanuel	32
POTIER, Magalie NOEL, Stéphane TREULLE, Cosette BEGRANGER, Mireille DELAHAYE, Philippe MAURON, Michel BOUDAREL, Jean- Louis LE BOUILLE Arrêté N °2013244-0006 - Arrêté portant délégation de signature à Françoise RIQUOIS- BERNARD, Marie ROLLIN, Hervé BOURGOIS, Nathalie BONNARD, Isabelle DUMARAY, Véronique GELBGRAS, Anne- Marie LARIE, Jean- Paul LE MAGUER, Marc LE- PORS, Sylvain MERCIER, Bienvenu NGOMA, Annie POENARU, Christine STACHETTI, Marie TONNET, Fabienne VELARDE, Jessy DHORNE, Stéphane LERICHE, Audrey PATEREK, Jean- Claude PICHON	38
Arrêté N °2013244-0007 - Arrêté portant délégation de signature à Ninetta LUBETH, Maxime CHAPILLON, Catherine CASANOVA SOUBIRAN, Laurence TREMEAUD, Romary ADAM, David ALFANDARY, Mathieu BARBOTIN, Eric BRIGAND, Thierry CLEMENT, Marie- Laure COESY, Marie- Line COTTIGNIERS, Christine DEVESSIERE, Mathias GADRET, Guillaume GOUDET, Olivia GRIMAUD, Jean- Paul HURTAUD, Catherine LAPEYRE, Eric LE BORGNE, Annie MORO, Aurélien PICOT, Mathieu STENGEL, Régine TABUTEAU, Valérie VEYSSEYRE, Florence WANTE	42
Arrêté N °2013244-0008 - Arrêté portant délégation de signature à Valérie BOUSSAC, Jean- Pierre LEROY, Marie- Hélène LOUBIER, Christine MISTROT- DELECLUSE, Véronique HIMBERT, Martine BERARD, Christine LEBOUCHER, Marie- Anne CORNO, Yves MARCHAL	46
Arrêté N °2013244-0009 - Arrêté portant délégation de signature à Didier DATH, Pascale GUILLOT, Lamri HALITIM, Agnès MARTEL, Nathalie MOLINIER, Christine OZENNE, Stéphanie PERTIN, Yannick DUCATEL, Liliane FARAONE, Régis	

PACHURKA, Irène PUGET, Christian PULEO	.....	48
Arrêté N °2013244-0010 - Arrêté portant délégation de signature à Jean- Baptiste CHOLLET, Barbara LE ROUVILLOIS, Joselyne ORRETEGUY, Domoina RAZAFINTSALAMA, Bruno SALANON, Jacques VERNET, Patrick CASTEL, Patricia ELIS, Alain HAUFFSCHETEDER, Marie- Christine POUVEROUX, Emmanuelle SABATHIER, Nathalie	.....	50
SCHIFANO, Gisèle VIGREUX		

Arrêté N °2013244-0011 - Arrêté portant délégation de signature à François CESAR, Hervé FLEURY, Gilles JULLIEN, Elisabeth PERRIER- AYARI, Rémi PORCHER, Christophe PRUVOST, Michel SIMORRE, Monique TIBERI, Brigitte CATTE, Pascal LUCAS, Martine PEBORDE	52
Arrêté N °2013244-0012 - Arrêté portant délégation de signature à Florian STEINBACH, Dominique MORET SERME, Christian MICHARD, David PICHEREL, Gersende AMOURETTE- ROUGERIE, Stéphane GUILLERMOU, Anne Isabelle NUNEZ IPUCHE, Cyril CAILLOT, Christophe LAMOUREUX, Claire PICHONNET, Vanessa CORET, David MENIERE	54
Arrêté N °2013245-0007 - Arrêté portant délégation de signature à Véronique WENTZEL, Stéphane BATAILLON, Thérèse AVOCAT, Patricia BARANES, Didier BERNARD, Marie- Christine BOULIN, Valérie BISSON, Cyril CARRE, Albert GILLES, Mathieu NANTILLET, Irène PUGET, Sylvia ROBIN, Maria SANCHEZ, Lionel BASTIAT, Sylvianne DRACIUS, Edouard DUBOIS, Clémence PUCINO, Philippe SABINOTTO, Corinne TALLAGRAND	56

### **Rectorat de l'académie de Créteil**

Arrêté N °2013274-0006 - Arrêté du 1er octobre 2013 portant délégation de signature à madame Marie- Christine SIMULA, chef de la division de l'accompagnement médical, social et professionnel du rectorat de Créteil	60
---	----

### **Rectorat de l'académie de Paris**

Arrêté N °2013274-0001 - Arrêté constitutif n °2013-003 du 1er octobre 2013 du Recteur de l'académie de Paris portant délégation de signature à ses chefs de service.	63
Arrêté N °2013274-0002 - Arrêté du Recteur de l'académie de Paris n °2013-031 du 1er octobre 2013 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire. (DPSUP)	69
Arrêté N °2013274-0003 - Arrêté du Recteur de l'académie de Paris n °2013-032 du 1er octobre 2013 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire. (Division des personnels)	72
Arrêté N °2013274-0004 - Arrêté du Recteur de l'académie de Paris n °2013-033 du 1er octobre 2013 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (DPCU)	76
Arrêté N °2013274-0005 - Arrêté du Recteur de l'académie de Paris n °2013-034 du 1er octobre 2013 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (DE)	79



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision**

**signé par Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de-  
France  
le 01 Octobre 2013**

**Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

Délégation de signature en matière d'achats et  
de marchés publics - 1er octobre 2013

## DÉCISION

### **Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,**

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le code de marchés publics ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;
- Vu la délibération de l'assemblée générale en date du 3 janvier 2013 ;

Sur proposition du Directeur général,

### **Décide**

#### **ARTICLE 1**

De donner délégation de signature à Mme Michèle HABY-ARLEN, Directeur de la stratégie, plan et gestion des risques, à effet de signer les marchés de services et de fournitures d'un montant inférieur à 130.000 € HT et les marchés de travaux d'un montant inférieur à 200.000 € HT ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés, pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

#### **ARTICLE 2**

De donner délégation de signature à M. Jean-Luc NEYRAUT, Directeur général adjoint chargé de l'administration générale, à effet de signer les marchés de services et de fournitures d'un montant inférieur à 130.000 € HT et les marchés de travaux d'un montant inférieur à 200.000 € HT ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés, pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Mme. Jeanne-Marie DUMON, Directeur, adjoint au Directeur général adjoint chargé de l'administration générale, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

#### **ARTICLE 3**

De donner délégation de signature à M. Bernard RAMANANTSOA, Directeur général d'HEC Paris, dans la limite de ses attributions, à effet de signer les marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 130.000 € HT, ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés.

En cas d'absence ou d'empêchement, M. Olivier MOREAU, Secrétaire général d'HEC Paris, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

#### **ARTICLE 4**

De donner délégation de signature à M. Yves REDONDO, Directeur des achats, à effet de signer tous les marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 90.000 € HT, ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Mme Catherine CHEVRET, Directeur adjoint des achats, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

#### **ARTICLE 5**

De donner délégation de signature à M. Richard BENAYOUN, Directeur du patrimoine et de l'immobilier, à effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 15.000 € HT et tous les marchés de travaux et de prestations de services associées d'un montant inférieur à 90.000 € HT ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, M. Pierre-Lionel BREVINION, Directeur adjoint du patrimoine et de l'immobilier, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

#### **ARTICLE 6**

De donner délégation de signature à Mme Evelyne RIGODANZO, Directeur juridique, à effet de signer tous les marchés de services et de fournitures d'un montant inférieur à 15.000 € HT dans la limite de ses attributions et les marchés de prestations juridiques d'un montant inférieur à 15.000 € HT pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, écoles, directions, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Mme Claude COILLARD-CHABIR, Responsable du service contentieux privé, appui juridique aux chambres de commerce et d'industrie départementales, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

#### **ARTICLE 7**

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions et selon les conditions ci-après définies :

- marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 15.000 € HT ;
- marchés de prestations d'enseignement et d'animation de formation, d'ingénierie de formation, de location de salles, de location d'espaces dans des salons, d'études de cas et de matériels à usage sportif et récréatif d'un montant inférieur à 90.000 € HT ;

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement	
		NOM	FONCTION
<b>Chambres de commerce et d'industrie départementales</b>			
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale de Paris	Odile JARRY	Directeur adjoint au DGDD
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale de Versailles-Yvelines	Christian BOYER	Directeur adjoint au DGDD
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale des Hauts-de-Seine	Marc-André DEMETZ	Directeur adjoint au DGDD
France MOROT-VIDELAINE	Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale de Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT	Directeur adjoint au DGDD
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale du Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur adjoint au DGDD
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale du Val d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur adjoint au DGDD
<b>Directions rattachées à la direction générale</b>			
Jean DESTRIKATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures	Françoise DELPUECH	Responsable du département gestion
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication		
Dominique CHARNEAU	Inspecteur général	Mathieu BOULANGER	Adjoint à l'inspecteur général
Thierry LAURENT	Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	Isabelle BRILLANT	Responsable du département supports
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion	Valdemar RIBEIRO	Directeur délégué
<b>Directions générales adjointes et directions rattachées</b>			
Philippe JACOB	Directeur général adjoint chargé des ressources humaines		
Xavier CORNU	Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Michel REVERSAT Richard SKRZYPCZAK	Secrétaire général de la DGA-ERF Directeur adjoint du DGA-ERF
Philippe REGIMBART	Directeur des admissions et concours	Hugues CONTANT	Adjoint au directeur
Yves PORTELLI	Directeur des relations internationales de l'enseignement	Marianne CONDE-SALAZAR	Directeur adjoint
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes	Rémy ARTHUS	Directeur délégué, adjoint au DGA
Pascal MORAND	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative		
Jean-Claude SCOUBE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises	Frédéric LEROUX	Adjoint au directeur
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Georges DAUBRESQUE	Responsable pôle restaurant et pôle impression reprographie
Yves SOUBIGOU	Directeur du pilotage du système d'information	Marie-Céline DORS	Responsable du département pilotage et support de la filière



Ecoles			
Edouard HUSSON	Directeur général de ESCP-EUROPE	Pierre KOCH	Secrétaire général
Dominique PERRIN	Directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	Secrétaire général
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Dominique LAGACHE	Secrétaire général
Véronique LABLE	Directeur de Gobelins	David LOIGNON	Responsable département, finances, contrôle, logistique informatique achats
Christophe MERCADIER	Directeur de TECOMAH	Denis RIMBEAU	Responsable administration, finances, achats, informatique et contrôle interne
Chantal FOUQUE	Directeur Pôle Mode Déco	Nathalie BERRIAT	Directeur de l'innovation pédagogique
Tristan GILLOUARD	Directeur du CFI	Brigitte POIRE-MARAUX	Secrétaire général
Bruno GARDET	Directeur délégué du CFI, responsable de la maison de l'apprentissage	Brigitte POIRE-MARAUX	Secrétaire général
Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT	Directeur adjoint chargé de l'administration générale
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	Gilles CORDURIE	Responsable pédagogique
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	Secrétaire général
Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	Secrétaire général
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	Laurent PERNA	Secrétaire général
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	Estelle DUFLOT	Secrétaire général
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES		
Jacques-Olivier HENON	Directeur (par intérim) de l'ITEDEC		
Stéphane LE MEN	Directeur de l'IFA CHAUVIN		
Laurent FABRETTI	Directeur de l'IFA Saint Gratien		
Stéphane LE MEN	Directeur de l'INHAC		

Les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Elles annulent et remplacent celles précédemment données dans le même domaine.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2013

  
 Pierre-Antoine GAILLY

Diffusion : bénéficiaires - site [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr) - recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision**

**signé par Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de-  
France  
le 01 Octobre 2013**

**Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

Délégation de signature en matière de  
dépenses et de recettes - 1er octobre 2013

## DÉCISION

**Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,**

- Vu les articles R. 711-68 et A. 712-35 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;

Sur proposition du Directeur général,

**Décide**

### ARTICLE 1

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions et des budgets notifiés à effet de signer les engagements de dépenses dans les conditions définies ci-après :

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers  <i>Bleu : SAP Paris Vert SAP Versailles</i>
		Nom	Fonction	
<b>Chambres d'industrie et de commerce départementales</b>				
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental CCID Paris	Odile JARRY	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1310 CF : tous
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental CCID Versailles-Yvelines	Christian BOYER	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1178 CF : tous
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental CCID Hauts-de-Seine	Marc-André DEMETZ Antoine DEVE	Directeur adjoint au DGDD Responsable des fonctions supports	Société n° 1320 CF: tous
France MOROT-VIDELAINE	Directeur général délégué départemental CCID Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT Jean-Louis ANDRIEUX	Directeur adjoint au DGDD	Société n°1330 CF : tous
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental CCID Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1340 CF : tous
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental CCID Val d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1195 CF : tous

Directions rattachées à la direction générale				
Michèle HABY-ARLEN	Directeur de la stratégie, du plan et de la gestion des risques			Société n°1110 CF : C440
Michel DELAMAIRE	Directeur général délégué, responsable pôle recherche de financements nationaux et européens			Société n° 1110 CF : C450
Thierry LAURENT	Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	Isabelle BRILLANT	Responsable du département supports	Sociétés n°: * 2110, * 2020, 2200, 2300 CF : tous
Jean DESTTRIBATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures	Françoise DELPUECH	Responsable du département gestion	Société n° 1110 CF : C411
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication			Société n° 1110 CF : C403  Tout établissement : GA = T01
Dominique CHARNEAU	Inspecteur général	Mathieu BOULANGER	Adjoint à l'inspecteur général	Société n° 1110 CF : C420
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion	Valdemar RIBEIRO	Directeur délégué	Sociétés n° : * 1110 CF : C426  * 1100 GA = G14
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion			Sociétés n° 1120 7010 CF : tous
Directions générales adjointes				
Xavier CORNU	Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Michel REVERSAT  Richard SKRZYPCZAK	Secrétaire général  Directeur, adjoint au DGA-ERF	Sociétés n° : * 2010 * 2000  * 2040, 2150  les établissements d'enseignement : • 2200, 2270, 2300, 2450, 2510, 2520, 2560, 2580, 2590, 2920.  • 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127.  CF : tous
Annick FORTIN	Directeur du CFA			Société n° 2010 CF : 4A18
Anne-Marie LE BEVILLON	Directeur du marketing			Société n° 2010 CF : 4A26, 4A27, 4A30

Claire-Marie CHAFFIN	Responsable du Département Entreprises et Compétences			Société n° 2010 CF : 4A30
Nathalie BERRIAT	Directeur de l'innovation pédagogique			Société n° 2010 CF : 4A11, 4A20, 4A21, 4A22, 4A24
Jacques –Olivier HENON	Directeur des politiques éducatives			Société n°2010 CF : 4A16 – 4A28 – 4A29
Sylvie MOUCHEZ	Responsable du département orientation (BIOP et CIOP )			Société n°2010 CF : 4A16
Yves PORTELLI	Directeur des relations internationales	Marianne CONDE-SALAZAR	Directeur adjoint affaires internationales	Société n° 2040 CF : tous
Philippe REGIMBART	Directeur des admissions et concours	Hugues CONTANT	Adjoint au directeur	Société n°2150 CF : tous
Jean-Claude SCOUPE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises	Christophe PERRET	Chargé de mission	Société n°1140 CF : tous  Société n°7030 CF : tous  Sociétés n° 7000 – 7010 – 7020 CF : tous
Bertrand MARJOLLET	Directeur des Filières et Territoires			Société n°1140 CF : 2I60, 2I62, 2I72, 2I80, 2I81, 2I82  Société n°7030 CF : tous  Sociétés n° 7000 – 7010 – 7020 CF : tous
William PROST	Directeur du Développement des entreprises			Société n°1140 CF : 2I50, 2I51, 2I71, 2I79
Géraldine FROBERT	Directeur de l'appui réglementé et de l'information			Société n° 1140 CF :2I11, 2I12,2I13,2I14, 2I15 2I20,2I30
Catherine DEMONGEOT	Directeur du marketing et des relations clients			Société n° 1140 CF :2I17,2I18, 2I40,2I65, 2I83
Pascal MORAND	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative	Jean-Luc BIACABE	Directeur des politiques économiques	Société n° 1400 CF : tous
Anne OUTIN-ADAM	Directeur des politiques législatives et juridiques			Société n° 1400 2N10 2N16 2N40 2N41 2N42
Mirko HAYAT	Directeur du CREDA			Société n° 1400 CF : 2N42
Sébastien CALMONT	Directeur de IRPI			Société n° 1400 CF : 2N41
Marie-Claire MARCHESI	Directeur du développement régional			Société n° 1400 CF : 2N30 2N31 2N32 2N33

Philippe JACOB	Directeur général adjoint chargé des ressources humaines			Sociétés n°: • 1110 CF : C410  Tout établissement : GA = T04  Sociétés n° 8010 8020 8030 CF: tous
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes	Remy ARTHUS Georges FISCHER  Jean-Luc FERLANDE	Directeurs délégués, adjoints au DGA  Adjoint au directeur	Société n° 1130 CF : tous
Jean-Luc NEYRAUT	Directeur général adjoint de l'administration générale	Jeanne-Marie DUMON	Directeur, adjoint au DGA	Sociétés n° : * 1910, 1920, 2910 CF : tous * 1900 - 2900 * 1500 - 1510 CF : tous * 1100
Thierry MENUET	Responsable du service de prévention et des risques			Société n° 1500 CF : 6 P01
Loïc CAHIERE	Responsable du service des assurances			Société n° 1500 CF : 6 P02
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Georges DAUBRESQUE	Responsable pôle restauration et impression	Société n° 1510 CF : tous
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Olivier ROBERT		Société n° 1510 CF : 2USC Société n° 1100 GA = G16
Frédéric DA SILVA	Gérant de restaurant	José POSENATO Miguel ADELINO Huguette METTE Serge LENOIR Djaffar OUSSADA	Magasinier Magasinier Assistante de direction Magasinier Gestionnaire administratif	Société n° 1510 CF : 2UHE 2UTE
Pascal FRANCINEAU	Gérant de restaurant	Noël HUE Yannick LE BERRE Amar DERDARE Luc BREBION Nathalie LAPEYRE Stéphane BLANCHE	Magasinier Magasinier  Magasinier  Responsable de restaurant Cuisinier	Société n° 1510 CF : 2UCH 2UTO 2UGA 2UDR
Bruno CHASSAIGNE	Gérant de restaurant	Daniel CORBIZET Ariette LACAZE David PARRAIN	Econome Magasinier Magasinier	Société n° 1510 CF : 2URE
Yannick HOUSSARD	Responsable de la division impression	Christian BERTINARIA Angélique ROUX Sylvie METAIS Jean-Marc PERROT Freddy DRUBIGNY Alain MESNY	Responsable production atelier  Infographiste Infographiste Infographiste  Infographiste  Infographiste	Société n° 1510 CF : 2UI1 2UI2 2UI3  Tout établissement GA = G90
Evelyne RIGODANZO	Directeur juridique	Claude COILLARD-CHABIR	Responsable conventions appui et contentieux privé	Société n°1500 CF : C402  Société n°1100 GA = G15
Richard BENAYOUN	Directeur du patrimoine et de l'immobilier	Pierre-Lionel BREVINION  Muriel BOYER	Directeur adjoint  Responsable de pôle	Société n° 1500 CF : C404  Sociétés n° : * 1910 – 2910 CF : tous * 1900 - 2900 – 3000 GA = G45

Yves SOUBIGOU	Directeur du pilotage du système d'information	Marie-Cécile DORS  Bernard BAUDOIN	Responsable département pilotage et support de la filière	Société n° 1920 CF : tous Etablissement n°1500 CF : C409  Tout établissement GA = T03
Yves REDONDO	Directeur des achats	Catherine CHEVRET-BERSANI  Guillaume NATUREL	Directeur adjoint	Société n° 1500 CF : C418  Tout établissement : GA = G01
<b>Ecoles</b>				
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général d'HEC Paris	Olivier MOREAU	Secrétaire général	Société n°2200 CF : tous
Bérengère PAGES	Directeur des relations avec les entreprises			Société n° 2200 CF : 4FEN,4F71,4F72,4F73
Pierre DUSSAUGE	Doyen du corps professoral			Société n° 2200 CF: 4F6D,4F81,4F82,4F84,4F1B,4F2D,4F9A
Eloïc PEYRACHE	Directeur délégué d'HEC paris			Société n° 2200 CF : 4F2G,4F4M
Bernard GARETTE	Directeur délégué du MBA HEC paris			Société n° 2200 CF : 4F31,4F32,4F33,4F34,4F35,4F36
Bertrand MOINGEON	Directeur général adjoint d'HEC Paris	Marina KUNDU	Directeur des programmes diplômant et certifiant	Société n° 2200 CF : 4F51,4F52,4F53,4F54
Blaise ALLAZ	Doyen associé à la recherche	Pierre DUSSAUGE		Société n°2200 CF : 4F83
Edouard HUSSON	Directeur général de ESCP-EUROPE	Pierre KOCH	Secrétaire général	Société n° 2270 CF : tous
Dominique PERRIN	Directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN  Huguette PALADE	Secrétaire général  Responsable Administratif et financier	Société n° 2300 CF : tous
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Dominique LAGACHE	Secrétaire général	Société n°2450 CF : tous
Véronique LABLE	Directeur de Gobelins	David LOIGNON	Adjoint au directeur	Société n° 2510 CF :tous
Chantal FOUQUE	Directeur Pôle Mode Déco			Société n°2520 CF :tous
Christophe MERCADIER	Directeur de TECOMAH	Denis RIMBEAU	Adjoint au directeur	Société n° 2560 CF : tous
Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT  Alexandra LEPLATRE	Directeur adjoint chargé de l'administration générale  Responsable Finances, Achats et approvisionnements	Société n° 2590 CF : tous
Tristan GILLOUARD	Directeur du CFI	Brigitte POIRE-MARAUX Sabrina TRUDEMP	Secrétaire général  Responsable administratif et financier	Société n° 2580 CF : tous
Bruno GARDET	Directeur délégué du CFI et responsable de la maison de l'apprentissage	Brigitte POIRE-MARAUX Sabrina TRUDEMP	Secrétaire général  Responsable administratif et financier	Société n° 2920 CF : tous
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	Gilles CORDURIE	Responsable pédagogique	Société n° 2115 CF : tous
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	Secrétaire général	Société n° 2118 CF : tous

Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	Secrétaire général	Sociétés n° 2119 2113 CF : tous
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	Laurent PERNA	Secrétaire général	Sociétés n° 2125 2122 CF : tous
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	Estelle DUFLOT	Secrétaire général	Sociétés n° : 2111 2114 CF : tous
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES	Sandrine PROVOT	Responsable administratif et financier	Sociétés n° 2127 2120 2117 CF : tous
Jacques-Olivier HENON	Directeur (par intérim) de l'ITEDEC			Sociétés n° 2116 2126 CF : tous
Stéphane LE MEN	Directeur de l'IFA CHAUVIN			Société n° 2112 CF : tous
Laurent FABRETTI	Directeur de l'IFA Saint Gratien			Société n° 2124 CF : tous

## ARTICLE 2

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions, à effet de signer les actes dont découle une créance (devis et/ou accord d'une remise) dans les conditions définies ci-après :

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers  <i>Bleu : SAP Paris Vert SAP Versailles</i>
		Nom	Fonction	
<b>Chambres d'industrie et de commerce départementales</b>				
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental CCID Paris	Odile JARRY	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1310 CF : tous
Denis DANG	Adjoint au directeur CCID Paris			Société n° 1310 CF : 2J10 2J11 2J12 2J13 2J14 2J15
Pierre DE RICAUD	Responsable du département développement territorial CCID Paris			Société n° 1310 CF : 2J20 2J21 2J22 2J23 2J24 2J25
Ursula GERARD	Responsable du département développement des entreprises CCID Paris			Société n° 1310 CF : 2J40
Pierre ADES	Responsable du département création transmission formalités CCID Paris			Société n° 1310 CF : 2J30 2J31 2J32 2J33
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental CCID Versailles-Yvelines	Christian BOYER	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1178 CF : tous
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental CCID Hauts-de-Seine	Marc-André DEMETZ Antoine DEVE	Directeur adjoint au DGDD Responsable des fonctions supports	Société n° 1320 CF: tous
France MOROT-VIDELAINE	Directeur général délégué départemental CCID Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT Jean-Louis ANDRIEUX	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1330 CF : tous
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental CCID Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1340 CF : tous



NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers  <i>Bleu : SAP Paris Vert SAP Versailles</i>
		Nom	Fonction	
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental CCID Val d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1195 CF : tous
<b>Directions rattachées à la direction générale</b>				
Thierry LAURENT	Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	Isabelle BRILLANT	Responsable du département supports	Sociétés n°: * 2110, * 2020, 2200, 2300 CF : tous
Jean DESTRIKATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures	Karine MICHEL	Responsable du pôle Gestion Friedland	Société n° 1110 CF : C411
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication			Société n° 1110 CF : C403  Tout établissement : GA = T01
Dominique CHARNEAU	Inspecteur général	Mathieu BOULANGER	Adjoint à l'inspecteur général	Société n° 1110 CF : C420
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion	Valdemar RIBEIRO	Directeur délégué	Sociétés n° : * 1110 CF : C426  * 1100 GA = G14
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion			Sociétés n° 1120 7010 CF : tous
<b>Directions générales adjointes</b>				
Xavier CORNU	Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Michel REVERSAT  Richard SKRZYPCZAK	Secrétaire général  Directeur adjoint au DGA-ERF	Sociétés n° : * 2010 * 2000  * 2040, 2150  les établissements d'enseignement : * 2200, 2270, 2300, 2450, 2510, 2520, 2560, 2580, 2590, 2920.  * 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127.  CF : tous
Annick FORTIN	Directeur du CFA			Société n° 2010 CF : 4A18
Anne-Marie LE BEVILLON	Directeur du marketing			Société n° 2010 CF : 4A26, 4A30
Claire-Marie CHAFFIN	Responsable du Département Entreprises et Compétences			Société n° 2010 CF : 4A30
Nathalie BERRIAT	Directeur de l'innovation pédagogique			Société n° 2010 CF : 4A11, 4A20, 4A21, 4A22, 4A24,

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers  <i>Bleu : SAP Paris Vert SAP Versailles</i>
		Nom	Fonction	
Jacques –Olivier HENON	Directeur des politiques éducatives			Société n°2010 CF : 4A16 – 4A28 – 4A29
Sylvie MOUCHEZ	Responsable du département orientation (BIOP et CIOP)			Société n°2010 CF : 4A16
Yves PORTELLI	Directeur des relations internationales	Marianne CONDE- SALAZAR	Directeur adjoint affaires internationales	Société n° 2040 CF : tous
Philippe REGIMBART	Directeur des admissions et concours	Hugues CONTANT	Adjoint au directeur	Société n°2150 CF : tous
Jean-Claude SCOUPE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises	Christophe PERRET	Chargé de mission	Société n°1140 CF : tous  Société n°7030 CF : tous  Sociétés n° 7000 – 7010 – 7020 CF : tous
Bertrand MARJOLLET	Directeur des Filières et Territoires			Société n°1140 CF : 2160, 2162, 2172, 2180, 2181, 2182  Société n°7030 CF : tous  Sociétés n° 7000 – 7010 – 7020 CF : tous
William PROST	Directeur du Développement des entreprises			Société n°1140 CF : 2150, 2151, 2171, 2179
Géraldine FROBERT	Directeur de l'appui réglementé et de l'information			Société n° 1140 CF :2111, 2112,2113,2114, 2115 2120,2130
Catherine DEMONGEOT	Directeur du marketing et des relations clients			Société n° 1140 CF :2117,2118, 2140,2165, 2183
Pascal MORAND	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative	Jean-Luc BIACABE	Directeur des politiques économiques	Société n° 1400 CF : tous
Anne OUTIN-ADAM	Directeur des politiques législatives et juridiques			Société n° 1400 2N10 2N16 2N40 2N41 2N42
Mirko HAYAT	Directeur du CREDA			Société n° 1400 CF : 2N42
Sébastien CALMONT	Directeur de IRPI			Société n° 1400 CF : 2N41
Marie-Claire MARCHESI	Directeur du développement régional			Société n° 1400 CF : 2N30 2N31 2N32 2N33

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers  <i>Bleu : SAP Paris Vert SAP Versailles</i>
		Nom	Fonction	
Philippe JACOB	Directeur général adjoint chargé des ressources humaines			Sociétés n°: • 1110 CF : C410  Tout établissement SAP Versailles GA = T04  Sociétés n° 8010 8020 8030 CF: tous
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes	Remy ARTHUS Georges FISCHER Jean-Luc FERLANDE	Directeurs délégués, adjoints au DGA  Adjoint au directeur	Société n° 1130 CF : tous
Luc DARDAUD	Responsable du DFCE			Société n°1130 CF : 2H60 2H61 2H62 2H63
Sandrine ROL	Chef du service produits éditoriaux et formation			Société n° 1130 CF 2H16 2H72
Jean-Luc NEYRAUT	Directeur général adjoint de l'administration générale	Jeanne-Marie DUMON	Directeur, adjoint au DGA	Sociétés n° : * 1910, 1920, 2910 CF : tous  * 1900 - 2900  * 1500 - 1510 CF : tous  * 1100
Thierry MENUET	Responsable du service de prévention et des risques			Société n° 1500 CF : 6 P01
Loïc CAHIERE	Responsable du service des assurances			Société n° 1500 CF : 6 P02
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Georges DAUBRESQUE	Responsable pôle restauration et impression	Société n° 1510 CF : tous
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Olivier ROBERT		Société n° 1510 CF : 2USC  Société n° 1100 GA = G16
Frédéric DA SILVA	Gérant de restaurant	José POSENATO Miguel ADELINO Huguette METTE Serge LENOIR Djaffar OUSSADA	Magasinier Magasinier Assistante de direction Magasinier Gestionnaire administratif	Société n° 1510 CF : 2UHE 2UTE
Pascal FRANCINEAU	Gérant de restaurant	Noël HUE Yannick LE BERRE Amar DARDARE Luc BREBION Nathalie LAPEYRE Stéphane BLANCHE	Magasinier Magasinier  Magasinier  Magasinier Responsable de restaurant  Cuisinier	Société n° 1510 CF : 2UCH 2UTO 2UGA 2UDR
Bruno CHASSAIGNE	Gérant de restaurant	Daniel CORBIZET Arlette LACAZE David PARRAIN	Econome Magasinier Magasinier	Société n° 1510 CF : 2URE

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers  <i>Bleu : SAP Paris Vert SAP Versailles</i>
		Nom	Fonction	
Yannick HOUSSARD	Responsable de la division impression	Christian BERTINARIA Angélique ROUX Sylvie METAIS Jean-Marc PERROT Freddy DRUBIGNY Alain MESNY	Responsable production atelier  Infographiste Infographiste Infographiste  Infographiste  Infographiste	Société n° 1510 CF : 2UI1 2UI2 2UI3  Tout établissement GA = G90
Evelyne RIGODANZO	Directeur juridique	Claude COILLARD-CHABIR	Responsable conventions appui et contentieux privé	Société n°1500 CF : C402  Société n°1100 GA = G15
Richard BENAYOUN	Directeur du patrimoine et de l'immobilier	Pierre-Lionel BREVINION Muriel BOYER	Directeur adjoint  Responsable de pôle	Société n° 1500 CF : C404  Sociétés n° : * 1910 – 2910 CF : tous  * 1900 - 2900 – 3000 GA = G45
Yves SOUBIGOU	Directeur du pilotage du système d'information	Marie-Cécile DORS  Bernard BAUDOIN	Responsable département pilotage et support de la filière	Société n° 1920 CF : tous  Etablissement n°1500 CF : C409  Tout établissement SAP Versailles GA = T03
Yves REDONDO	Directeur des achats	Catherine CHEVRET-BERSANI  Guillaume NATUREL	Directeur adjoint	Société n° 1500 CF : C418  Tout établissement SAP Versailles GA = G01
<b>Ecoles</b>				
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général d'HEC Paris	M. Olivier MOREAU	Secrétaire général	Société n°2200 CF : tous
Bérengère PAGES	Directeur des relations avec les entreprises			Société n° 2200 CF : 4FEN,4F71,4F72,4F73
Pierre DUSSAUGE	Doyen du corps professoral			Société n° 2200 CF: 4F6D,4F81,4F82,4F84,4F1B,4F2D,4F9A
Eloïc PEYRACHE	Directeur délégué d'HEC paris			Société n° 2200 CF : 4F2G,4F4M
Bernard GARETTE	Directeur délégué du MBA HEC paris			Société n° 2200 CF : 4F31,4F32,4F33,4F34,4F35,4F36
Bertrand MOINGEON	Directeur général adjoint d'HEC Paris	Marina KUNDU	Directeur des programmes diplômants et certifiant	Société n° 2200 CF : 4F51,4F52,4F53,4F54
Blaise ALLAZ	Doyen associé à la recherche	Pierre DUSSAUGE		Société n°2200 CF : 4F83
Edouard HUSSON	Directeur général de ESCP-EUROPE	Pierre KOCH	Secrétaire général	Société n° 2270 CF : tous

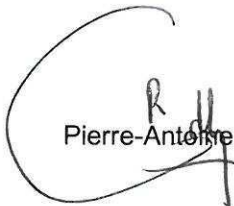
NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers  <i>Bleu : SAP Paris Vert SAP Versailles</i>
		Nom	Fonction	
Maria KOUTSOVOULOU	Directeur académique			Société n°2270 4GA1 4GA2 4GA3 4GA5 4GA6 4GA7 4GG0
Delphine MANCEAU	Directeur corporate			Société n° 2270 CF 4GA4 4GB1 4GB2 4GB3 4GB4 4GB5 4GB6
Dominique PERRIN	Directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	Secrétaire général	Société n° 2300 CF : tous
Tarik BOUROUINA	Directeur de la recherche ESIEE Paris			Société n° 2300 CF 4H60 4H65
Didier DEGNY	Directeur délégué			Société n° 2300 CF : 4H01 4H05 4H07
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Dominique LAGACHE	Secrétaire général	Société n°2450 CF : tous
Christian CHENEL	Directeur des programmes et de la scolarité de NOVANCIA			Société n° 2450 CF 4J40, 4J44, 4J45, 4J46, 4J67 4J83 4J86
Lysiane MARECHAL	Directeur de la formation continue de NOVANCIA			Société n° 2450 CF : 4J51
Stéphane VINCENT	Responsable des relations entreprises de NOVANCIA			Société n° 2450 CF 4J71 4J52
Renaud REDIEN-COLLOT	Directeur de l'international de NOVANCIA			Société n° 2450 CF 4J12 4J63 4J66
Catherine LAIZE	Responsable Master de NOVANCIA	Christian CHENEL	Directeur des programmes et de la scolarité	Société n° 2450 CF :4J41 4J61 4J81 4J82
Damien FORTERRE	Responsable Bachelor de NOVANCIA	Christian CHENEL	Directeur des programmes et de la scolarité	Société n° 2450 CF : 4J42 4J62
Véronique LABLE	Directeur de Gobelins	David LOIGNON	Adjoint au directeur	Société n° 2510 CF :tous
Chantal FOUQUE	Directeur Pôle Mode Déco			Société n°2520 CF :tous
Christophe MERCADIER	Directeur de TECOMAH	Denis RIMBEAU	Adjoint au directeur	Société n° 2560 CF : tous
Frédérique BONLIEU	Directeur adjoint			Société n°2560 CF tous sauf 4C30
Anne KOLSCH	Responsable de la formation continue			Société n° 2560 CF 4M30
Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT	Directeur adjoint chargé de l'administration générale	Société n° 2590 CF : tous
		Alexandra LEPLATRE	Responsable Finances, Achats et approvisionnements	
Catherine MALLET	Directeur adjoint chargé des relations entreprises de FERRANDI	Grégoire AUZENAT	Directeur adjoint chargé de l'administration générale	Société n°2590 CF 4O22 4O21
		Alexandra LEPLATRE	Responsable Finances, Achats et approvisionnements	
Eric de CHAMPSAVIN	Directeur adjoint chargé des programmes de formation initiale de FERRANDI	Grégoire AUZENAT	Directeur adjoint chargé de l'administration générale	Société n° 2590 CF 4O31 4O41 4O51 4O52 4O53 4O54 4O55 4O61 4O71
		Alexandra LEPLATRE	Responsable Finances, Achats et approvisionnements	
Tristan GILLOUARD	Directeur du CFI	Brigitte POIRE-MARAUX Sabrina TRUDEMP	Secrétaire général  Responsable administratif et financier	Société n° 2580 CF : tous

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers  <i>Bleu : SAP Paris Vert SAP Versailles</i>
		Nom	Fonction	
Bruno GARDET	Directeur délégué du CFI et responsable de la maison de l'apprentissage	Brigitte POIRE-MARAUX Sabrina TRUDEMP	Secrétaire général  Responsable administratif et financier	Société n° 2920 CF : tous
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	Gilles CORDURIE	Responsable pédagogique	Société n° 2115 CF : tous
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	Secrétaire général	Société n° 2118 CF : tous
Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	Secrétaire général	Société n° 2119 2113 CF : tous
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	Laurent PERNA	Secrétaire général	Sociétés n° 2125 2122 CF : tous
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	Estelle DUFLOT	Secrétaire général	Sociétés n° : 2111 2114 CF : tous
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES	Sandrine PROVOT	Responsable administratif et financier	Sociétés n° 2127 2120 2117 CF : tous
Jacques-Olivier HENON	Directeur (par intérim) de l'ITEDEC			Sociétés n° 2116 2126 CF : tous
Stéphane LE MEN	Directeur de l'IFA CHAUVIN			Société n° 2112 CF : tous
Laurent FABRETTI	Directeur de l'IFA Saint Gratien			Société n° 2124 CF : tous

Les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Elles annulent et remplacent celles précédemment données dans le même domaine.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2013

  
Pierre-Antoine GAILLY

Diffusion : bénéficiaires - site [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr) - recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision**

**signé par Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de-  
France  
le 01 Octobre 2013**

**Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

Délégation de signature en matière  
d'enseignements - 1er octobre 2013

## DÉCISION

### **Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,**

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;
- Vu la délibération de l'assemblée générale en date du 3 janvier 2013 ;

Sur proposition du Directeur général,

### **Décide**

#### **ARTICLE 1**

De donner délégation de signature à M. Xavier CORNU, Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation, à effet de signer les conventions liées à l'activité de nature pédagogique et académique des directions et des écoles rattachées à la DGA-ERF, à l'exclusion des conventions conclues avec une fondation, les filiales de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France, les établissements du réseau consulaire, les chambres de commerce étrangères.

En cas d'absence ou d'empêchement, M. Richard SKRZYPCZAK, Directeur, adjoint au Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

#### **ARTICLE 2**

De donner délégation de signature aux agents dont les noms suivent, dans la limite de leurs attributions pour signer :

- les décisions prises en application du règlement intérieur de leur établissement et des règlements pédagogiques régissant les formations ;
- les conventions liées à l'activité de nature pédagogique et académique de leur établissement, à l'exclusion des conventions conclues avec une fondation, les filiales de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France, les établissements du réseau consulaire, les chambres de commerce étrangères ;
- les autorisations de domiciliation des associations créées à l'initiative des enseignants ou des étudiants ;
- les conventions portant occupation temporaire des locaux d'une durée inférieure à 30 jours ;



NOM	FONCTION	EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPECHEMENT	
		NOM	FONCTION
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général d'HEC Paris	Olivier MOREAU	Secrétaire général d'HEC Paris
Edouard HUSSON	Directeur général de ESCP-Europe	Pierre KOCH	Secrétaire général de ESCP-Europe
Dominique PERRIN	Directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	Secrétaire général de ESIEE
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Dominique LAGACHE	Secrétaire général de NOVANCIA
Véronique LABLE	Directeur de Gobelins	David LOIGNON	Responsable du département finances, contrôle, logistique informatique, achats de Gobelins
Christophe MERCADIER	Directeur de TECOMAH	Frédérique BONLIEU	Directeur adjoint de TECOMAH
Chantal FOUQUE	Directeur Pôle Mode Déco	Nathalie BERRIAT	Directeur de l'innovation pédagogique
Tristan GILLOUARD	Directeur du CFI	Brigitte POIRE-MARAUX	Secrétaire général du CFI
Bruno GARDET	Directeur délégué du CFI, responsable de la maison de l'apprentissage	Brigitte POIRE-MARAUX Tristan GILLOUARD	Secrétaire général du CFI Directeur du CFI
Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Eric de CHAMPSAVIN	Directeur adjoint chargé des programmes de formation initiale de FERRANDI
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	Gilles CORDURIE	Responsable pédagogique du CFA UPMC
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	Secrétaire général
Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	Secrétaire général de l'ITESCIA
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	Laurent PERNA	Secrétaire général de SUP de V
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	Estelle DUFLOT	Secrétaire général de GESCIA
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES		
Jacques-Olivier HENON	Directeur (par intérim) de l'ITEDEC		
Stéphane LE MEN	Directeur de l'IFA CHAUVIN		
Laurent FABRETTI	Directeur de l'IFA Saint Gratien		
Stéphane LE MEN	Directeur de l'INHAC		
Yves PORTELLI	Directeur des relations internationales de l'enseignement	Marianne CONDE-SALAZAR	Directeur adjoint affaires internationales de la direction des relations internationales de l'enseignement

Les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Elles annulent et remplacent celles précédemment données dans le même domaine.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2013

Pierre-Antoine GAILLY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision**

**signé par Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de-  
France  
le 01 Octobre 2013**

**Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

Délégation de signature en matière de  
ressources humaines - 1er octobre 2013

## DÉCISION

### **Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,**

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie pris en application de la loi du 10 décembre 1952 ;
- Vu le règlement intérieur du personnel de la chambre de commerce et d'industrie de région Paris-Ile-de-France
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;

#### **Décide :**

##### **ARTICLE 1**

De donner délégation de signature à Pierre TROUILLET, Directeur général, à effet de signer les décisions individuelles et les conventions relatives au recrutement, à la gestion et à la mise à pied à titre conservatoire, des agents exerçant les fonctions de directeur général délégué, de directeur général adjoint, de directeur général délégué départemental, de directeur en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeur d'une école, à l'exception des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, et des décisions de licenciement, prises après avis de la commission paritaire régionale, et de radiation des effectifs pour abandon de poste.

Sur proposition du Directeur général, en cas d'absence ou d'empêchement, Michel DELAMAIRE, Directeur général délégué, reçoit délégation de signature dans les mêmes termes.

#### **Décide :**

Sur proposition du Directeur général,

##### **ARTICLE 2**

De donner délégation de signature à Philippe JACOB, Directeur général adjoint des ressources humaines, à effet de signer, pour l'ensemble des agents de la CCIR :

- les décisions individuelles relatives au recrutement et à la gestion des agents (stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école) à l'exclusion des sanctions disciplinaires, autres que l'avertissement et des décisions de licenciement, prises après avis de la commission paritaire régionale, et de radiation des effectifs pour abandon de poste ;
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIR ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité ;
- les réquisitions des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens ;
- les conventions de détachement ou de mise à disposition ;
- les décisions prononçant une suspension de fonctions à titre conservatoire ;
- les décisions individuelles concernant le Fonds Social ;

- les décisions individuelles relatives à l'ancien régime spécial d'assurance maladie et relatives au chômage ;
- les décisions relatives à l'application de l'article 32 du statut du personnel des CCI ;
- les décisions portant admission à la retraite ;
- les décisions individuelles relatives à l'application du règlement de l'ancien régime spécial d'assurance vieillesse de la CCIP ;
- les décisions individuelles relatives à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement de l'intégration du RSAV au régime général et concernant la retraite, le régime de retraite supplémentaire et la prévoyance ;
- les conventions relatives à la cessation d'un commun accord de la relation de travail.

### ARTICLE 3

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions, à effet de signer :

- les décisions individuelles relatives au recrutement et à la gestion des agents (stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école) de l'ensemble des directions et écoles rattachées à la direction-générale-adjointe, y compris les décisions relatives aux agents exerçant les fonctions de directeur en charge d'une direction, d'un établissement, d'une école ou d'un service rattachés à la direction générale adjointe dont ils ont la charge, à l'exclusion des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis de la commission paritaire régionale, des décisions de radiation des effectifs pour abandon de poste, des décisions d'admission à la retraite ;
- les conventions de stage ;
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail organisant la fermeture des services relevant de leur autorité ;

NOM	FONCTION	EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPECHEMENT	
		NOM	FONCTION
M. Jean-Luc NEYRAUT	Directeur général adjoint chargé de l'administration générale		
M. Xavier CORNU	Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Richard SKRZYPCZAK Michel REVERSAT	Directeur, adjoint au DGA – ERF Secrétaire général de la DGA –ERF
M. Jean-Claude SCOUPE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises	Frédéric LEROUX	
M. Pascal MORAND	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative		
M. Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes	Remy ARTHUS	Directeur délégué, adjoint au DGA

### ARTICLE 4

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions, à effet de signer :

- les décisions individuelles relatives au recrutement et à la gestion des agents (stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école) à l'exclusion des sanctions disciplinaires, autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis de la CPR, des décisions de radiation des effectifs pour abandon de poste, des décisions d'admission à la retraite ;
- les conventions de stage ;

- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail organisant la fermeture des services relevant de leur autorité ;

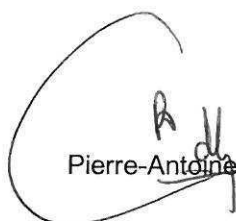
NOM	FONCTION	EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPECHEMENT	
		NOM	FONCTION
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Odile JARRY	Directeur Adjoint au DGDD
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental de la CCI Versailles –Yvelines	Christian BOYER	Directeur Adjoint au DGDD
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Marc-André DEMETZ	Directeur Adjoint au DGDD
France MOROT-VIDELAINE	Directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT	Directeur Adjoint au DGDD
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur Adjoint au DGDD
BERNARD CAYOL	Directeur général délégué départemental de la CCI Val d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur Adjoint au DGDD
Jean DESTRIKATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures	Daniel RAMAGE	Directeur délégué aux affaires régionales
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication		
Dominique CHARNEAU	Inspecteur général	Mattieu BOULANGER	Adjoint à l'inspecteur général
Michèle HABY-ARLEN	Directeur de la stratégie, du plan et de la gestion des risques		
Thierry LAURENT	Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage		
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion	Valdemar RIBEIRO	Directeur délégué
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Georges DAUBRESQUE	Responsable pôle restaurant et pôle impression reprographie
Yves SOUBIGOU	Directeur du pilotage du système d'information	Marie-Céline DORS	Responsable du département pilotage et support de la filière
Yves PORTELLI	Directeur des relations internationales de l'enseignement	Marianne CONDE-SALAZAR	
Philippe REGIMBART	Directeur des admissions et concours	Hugues CONTANT	Directeur adjoint
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général d'HEC Paris	Olivier MOREAU	Secrétaire général
Edouard HUSSON	Directeur général de ESCP-EUROPE	Pierre KOCH	Secrétaire général
Dominique PERRIN	Directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	Secrétaire général
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Dominique LAGACHE	Secrétaire général
Véronique LABLE	Directeur de Gobelins	David LOIGNON	Adjoint au directeur
Christophe MERCADIER	Directeur de TECOMAH	Frédérique BONLIEU	Directeur adjoint

Chantal FOUQUE	Directeur Pôle Mode Déco		
Tristan GILLOUARD	Directeur du CFI	Brigitte POIRE-MARAUX	Secrétaire général
Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT	Directeur adjoint chargé de l'administration générale
Bruno GARDET	Directeur délégué du CFI, responsable de la maison de l'apprentissage		
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	Gilles CORDURIE	Responsable pédagogique
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	Secrétaire général
Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	Secrétaire général
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	Laurent PERNA	Secrétaire général
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	Estelle DUFLOT	Secrétaire général
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES	Laurent PERNA	Secrétaire général
Jacques-Olivier HENON	Directeur (par intérim) de l'ITEDEC		
Stéphane LE MEN	Directeur de l'IFA CHAUVIN		
Laurent FABRETTI	Directeur de l'IFA Saint Gratien		
Stéphane LE MEN	Directeur de l'INHAC		
Richard BENAYOUN	Directeur du patrimoine et de l'immobilier	Pierre-Lionel BREVINION	Directeur adjoint
Yves REDONDO	Directeur des achats	Catherine CHEVRET-BERSANI	Directeur adjoint
Evelyne RIGODANZO	Directeur juridique		

Les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Elles annulent et remplacent celles précédemment données dans le même domaine.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2013

  
 Pierre-Antoine GAILLY

Diffusion : bénéficiaires - site [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr) - recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision**

**signé par Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de-  
France  
le 01 Octobre 2013**

**Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

Délégation de signature en matière spécifiques  
- 1er octobre 2013

## DÉCISION

### **Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,**

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;
- Vu la délibération de l'assemblée générale en date du 3 janvier 2013 ;

Sur proposition du Directeur général,

### **Décide**

#### **ARTICLE 1 – DELEGATION RELATIVE AUX ACCORDS D'INDEMNISATION DES ASSURANCES**

De donner délégation de signature à Jean-Luc NEYRAUT, Directeur général adjoint chargé de l'administration générale, à effet de signer les accords d'indemnisation des compagnies d'assurances.  
En cas d'absence ou d'empêchement, il est donné délégation de signature à Jeanne-Marie DUMON, Directeur, adjoint au Directeur général adjoint chargé de l'administration générale, dans les mêmes conditions.

#### **ARTICLE 2 - DELEGATIONS DE SIGNATURE EN MATIERE IMMOBILIERE**

**1.** De donner délégation de signature à Richard BENAYOUN, Directeur du patrimoine et de l'immobilier, à effet de signer les actes suivants :

- conventions d'occupation consenties par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France à titre gracieux ou dont le loyer annuel est inférieur à 100.000 € (hors taxes et hors charges) ;
- baux et autres conventions d'occupation pris par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France dont le loyer annuel est inférieur à 45.000 € (hors taxes et hors charges) ou, après accord du Bureau de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France, lorsque le loyer annuel est supérieur à 45.000 € (hors taxes et hors charges) ;
- demandes et déclarations en matière d'urbanisme : déclaration de travaux, de changement de destination, demande de permis de construire, de démolir, d'aménager ;
- demandes d'autorisations administratives et déclarations prévues par le code de l'urbanisme, le code de la construction et de l'habitation, le code du patrimoine et le code de l'environnement ;
- déclarations fiscales en matière immobilière ;
- actes liés aux procédures d'expropriation et de préemption ;
- déclarations d'ouverture et de fin de chantier ;
- actes concourant à l'exécution des marchés de travaux : ordre de services, réception des travaux, application et levée des pénalités.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est donné délégation de signature à Pierre-Lionel BREVINION, Directeur adjoint du patrimoine et de l'immobilier, dans les mêmes conditions.

**2.** De donner délégation de signature à Jean DESTRIEATS, Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures à effet de signer les conventions d'occupation temporaire consenties par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France à titre gracieux ou dont le loyer est inférieur à 100.000 € (hors taxes et hors charges) portant sur les locaux du pôle Friedland (siège et annexes) pour des occupations inférieures à 30 jours ;



En cas d'absence ou d'empêchement, il est donné délégation de signature à Karine MICHEL, responsable du pôle Gestion Friedland, dans les mêmes conditions.

**3.** De donner délégation de signature à Geoffroy SOULEZ, Directeur des services généraux, à effet de signer les conventions d'occupation temporaire consenties par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France à titre gracieux ou dont le loyer est inférieur à 100.000 € (hors taxes et hors charges) portant sur les locaux du pôle Bourse, de Tocqueville, de Champerret et de Guyancourt, pour des occupations inférieures à 30 jours.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est donné délégation de signature à Thierry SERANE pour le pôle Bourse, à Olivier ROBERT pour les pôles Champerret et Guyancourt.

**ARTICLE 3 - DELEGATIONS DE SIGNATURE RELATIVES AUX ATTESTATIONS VISEES A L'ARTICLE R 3332-4-1 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE**

De donner délégation de signature aux agents suivants dans la limite de leurs attributions à effet de signer les attestations délivrées à l'issue de la formation des exploitants de débits de boissons et prévues à l'article susvisé :

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement	
		NOM	FONCTION
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Mme Odile JARRY	Directeur adjoint au DGDD
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Christian BOYER	Adjoint au DGDD
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Marc-André DEMETZ	Directeur adjoint au DGDD
France MOROT-VIDELAINE	Directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT	Directeur adjoint au DGDD
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur adjoint au DGDD
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental de la CCI Val d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur adjoint au DGDD

**ARTICLE 4 - DELEGATIONS DE SIGNATURE EN MATIERE DE DEPOT LEGAL**

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions à effet de signer tout acte nécessaire aux formalités du dépôt légal :

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement	
		NOM	FONCTION
Pascal MORAND	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative		
Jean-Claude SCOUBE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises	Frédéric LEROUX	Adjoint au Directeur
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication		
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général d'HEC Paris	Olivier MOREAU	Secrétaire général
Edouard HUSSON	Directeur général d'ESCP-EUROPE	Pierre KOCH	Secrétaire général
Dominique PERRIN	Directeur général de l'ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	Secrétaire général
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Dominique LAGACHE	Secrétaire général
Jean DESTREBATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures		

#### ARTICLE 5 - DELEGATION RELATIVE A LA GESTION ET AU DEPOT DES MARQUES

De donner délégation de signature à Evelyne RIGODANZO, Directeur juridique, à effet de signer tout acte y compris les actes de procédure relatifs au dépôt et à la gestion des marques de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France soit directement soit par l'intermédiaire d'un mandataire.  
En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée à Micheline FERRAN, Responsable du service propriété intellectuelle et gestion des marques, dans les mêmes conditions.

#### ARTICLE 6 - DELEGATIONS RELATIVES AUX DOCUMENTS DU COMMERCE INTERNATIONAL

De donner délégation de signature aux agents dont les noms suivent à effet de signer les certificats d'origine, factures, légalisations, carnets de passage en douane ATA et tout autre document nécessaire au commerce international que la direction chargée des actions internationales et européennes de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France est habilitée à délivrer en vertu des lois, règlements, conventions internationales et accords entre les chambres de commerce et d'industrie :

NOM	FONCTION
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes
Georges FISCHER	Directeur délégué réseaux et partenariat
Jean-Luc FERLANDE	Adjoint au directeur mission appui et conseil
Luc DARDAUD	Responsable du département FCE
Xavier FETTER	Responsable Ingénierie technique et réseaux
Christina VIERA	Responsable délivrance des formalités
Frédéric HENRI	Responsable réclamations ATA
Christèle LEMANACH	Conseiller en Formalités
Daniette JASEMIN	Conseiller en Formalités
Asnia BENYAHIA	Conseiller en Formalités
David MALEDON	Conseiller en Formalités
Audrey ALILI	Conseiller en Formalités
Emilie JOYEUX	Conseiller en Formalités
Nadjia PERRIN	Conseiller en Formalités
Romain DAUGERON	Conseiller en Formalités
Patricia FARESCOUR	Conseiller en Formalités
Raphaël GEORGIN	Conseiller en Formalités
Linda AGON	Conseiller en Formalités
Christine TISCHER	Conseiller en Formalités
Frédéric MOROT	Conseiller en Formalités
Mohamed REGGAD	Conseiller en Formalités
Cyrielle PONCY	Conseiller en Formalités
Isabelle PERROT	Conseiller en Formalités
Suzanne GOMEZ	Conseiller en Formalités
Olivier BARRET	Conseiller en Formalités
Jacques REYNAUD	Conseiller en Formalités
Karim BENTHAMI	Conseiller en Formalités

#### ARTICLE 7 - DELEGATION DE SIGNATURE RELATIVES AUX DEMANDES D'IMMATRICULATION DE VEHICULES

De donner délégation de signature à Geoffroy SOULEZ, Directeur des services généraux, à effet de signer les demandes d'immatriculation de véhicules et la délivrance des cartes grises pour l'ensemble des véhicules appartenant à la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

#### ARTICLE 8 - DELEGATION EN MATIERE D'APPRENTISSAGE

De donner délégation de signature à Thierry LAURENT, Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage, dans la limite de ses attributions, à effet de signer les décisions d'enregistrement, de refus et de retrait d'enregistrement des contrats d'apprentissage.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée à Dominique RABILLER, Responsable du pôle production, dans les mêmes conditions.

#### **ARTICLE 9 - DELEGATION EN MATIERE DE CONVENTIONS DE FORMATION CONTINUE**

De donner délégation de signature à Thierry LAURENT, Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage, à l'effet de signer les conventions de formation continue, relevant notamment de l'article L6313-1 du code du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée à Isabelle BRILLANT, Responsable du département supports, dans les mêmes conditions.

#### **ARTICLE 10 - DELEGATIONS DE SIGNATURE EN MATIERE DE CERTIFICATION CONFORME**

1. De donner délégation de signature à Jean DESTRIKATS, Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures, pour la certification conforme des procès-verbaux d'assemblée générale, de bureau et des décisions signées par le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

2. De donner délégation de signature à Valérie HENRIOT-LE METAYER, Directeur des finances et du contrôle de gestion pour la certification conforme des copies des rapports des commissaires aux comptes de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France, des copies du DC7 et à effet de signer toute réclamation précontentieuse ou gracieuse auprès de l'administration fiscale, ainsi que les reçus fiscaux en cas de dons.

#### **ARTICLE 11 - DELEGATIONS DE SIGNATURE DES AVIS REQUIS PAR LES POUVOIRS PUBLICS EN MATIERE DE DEMANDES DE NATURALISATION**

De donner délégation à Jean DESTRIKATS, Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures, à l'effet de signer les avis de la CCI Paris – Ile-de-France se rapportant aux demandes de naturalisation de commerçants ou de chefs d'entreprises commerciales, tel que requis par les pouvoirs publics au titre de la réglementation en vigueur.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions à Patrick POCHET, Responsable du pôle représentations extérieures et activités réglementées.

Les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Elles annulent et remplacent celles précédemment données dans le même domaine.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2013

  
Pierre-Antoine GAILLY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2013244-0005**

**signé par Autres signataires  
le 01 Septembre 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Hélène HEBRARD, Eric BERTHON, Martine  
ROLLAND, Sylvie SAUVEBOIS, Viviane  
SOULLIER, Marie- José LASCAUD, Sonia  
CONTI- ALUNO, Karine VILLEFRANQUE,  
Christian DRAILLARD, Didier HALL,  
Françoise VIC, Sylvie ADJADJ, Colette  
EYRAUD, Pascale BAR, Mikael GUENNOU,  
Virginie COTELLE, Mohamed BELKACEM,  
Pierre LEOPOLD, André DUJON, Emmanuel  
POTIER, Magalie NOEL, Stéphane  
TREULLE, Cosette BEGRANGER, Mireille  
DELAHAYE, Philippe MAURON, Michel  
BOUDAREL, Jean- Louis LE BOUILLE

*Arrêté N°2013244-0005 - 01/10/2013*



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE-DE-FRANCE ET DU  
DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris-Centre et services spécialisés  
SIE Paris 1er arrondissement  
13 rue de la Banque  
75111 Paris Cedex 02

## Délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 1<sup>er</sup> ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Mme HEBRARD Hélène, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 1<sup>er</sup>, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## **Article 2**

Délégation de signature est donnée à M. BERTHON Eric, inspecteur divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer les décisions sur les demandes de remboursement de crédits de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande.

## **Article 3**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme ROLLAND Martine

Mme SAUVEBOIS Sylvie

Mme SOULLIER Viviane

Mme LASCAUD Marie-José

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme CONTI-ALUNO Sonia

Mme VILLEFRANQUE Karine

M. DRAILLARD Christian

M. HALL Didier

Mme VIC Françoise

Mme ADJADJ Sylvie

Mme EYRAUD Colette

Mme BAR Pascale

M. GUENNOU Mikael

Mme COTELLE Virginie

M. BELKACEM Mohamed

M. LEOPOLD Pierre

M. DUJON André

M. POTIER Emmanuel

Mme NOEL Magalie

M. TREULLE Stéphane

Mme BEGRANGER Cosette

Mme DELAHAYE Mireille

M. MAURON Philippe

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. BOUDAREL Michel

M. LE BOUILLE Jean-Louis

M. CROS Michel

Mme NICOLI Charlotte

Mme MEZIANI Tassadit

Mme DAMBLIN Julie

M. MINICONI Jean-François

M. SALEME Jamal

Mme VETE-CONGOLO Patricia

Mme BENS Valérie

M. GACHINIARD Stéphane

M. GUEURET Frédéric

Mme DUMAS Madeleine

M. BRUYELLE Jean-François

Mme JOSEPH-GABRIEL Nathalie

M. OGER Christophe

M. PANSERI Mathieu

#### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions en matière

-de gracieux, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet

-de contentieux fiscal d'assiette : admission totale, admission partielle ou rejet, dégrèvement ou restitution d'office :

a - dans la limite de 15 000 € à l'inspecteur des finances publiques désigné ci-après,

b - dans la limite de 10 000 € aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après,

c - dans la limite de 2 000 € aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après,

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après,

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les avis de compensation, à l'exclusion des déclarations de créances, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme BOUAZIZ Valérie	Inspectrice des finances publiques
Mme DOUET Marie-Noëlle	Contrôleuse des finances publiques
M. THIROT Jérôme	Contrôleur des finances publiques
Mme DIEZ Angèle	Contrôleuse des finances publiques
Mme DUPIN Claire	Contrôleuse des finances publiques
Mme DELAHAYE Mireille	Contrôleuse des finances publiques
M. MAURON Philippe	Contrôleur des finances publiques
Mme AZZI Malika	Agente des finances publiques de catégorie C
M. BARKA Moussa	Agent des finances publiques de catégorie C
M. BOUMEDIENNE Mohamed	Agent des finances publiques de catégorie C



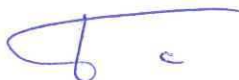
**Article 5**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2013,

Le comptable responsable de service des impôts des entreprises

Francis FOULON





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013244-0006**

**signé par Autres signataires  
le 01 Septembre 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Françoise RIQUOIS- BERNARD, Marie  
ROLLIN, Hervé BOURGOIS, Nathalie  
BONNARD, Isabelle DUMARAY, Véronique  
GELBGRAS, Anne- Marie LARIE, Jean- Paul  
LE MAGUER, Marc LE- PORS, Sylvain  
MERCIER, Bienvenu NGOMA, Annie  
POENARU, Christine STACHETTI, Marie  
TONNET, Fabienne VELARDE, Jessy  
DHORNE, Stéphane LERICHE, Audrey  
PATEREK, Jean- Claude PICHON

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE-DE-FRANCE ET DU  
DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés  
**SIE Paris 2<sup>ème</sup> Bonne Nouvelle**  
13 rue de la Banque  
75111 Paris Cedex 02

## Délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 2<sup>ème</sup> Bonne-Nouvelle ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Mme RIQUOIS-BERNARD Françoise, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 2<sup>ème</sup> Bonne Nouvelle, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Marie ROLLIN	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	7 500 €
M. BOURGOIS Hervé	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	5 000 €
Mme BONNARD Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €
Mme DUMARAY Isabelle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €
Mme GELBGRAS Véronique	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €
Mme LARIE Anne-Marie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €
M. LE-MAGUER Jean-Paul	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	5 000 €
M. LE-PORS Marc	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	5 000 €
M. MERCIER Sylvain	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	5 000 €
M. NGOMA Bienvenu	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	5 000 €
Mme POENARU Annie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €
Mme STACHETTI Christine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €
Mme TONNET Marie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €

Mme VELARDE Fabienne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €
<b>Nom et prénoms des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
Mme DHORNE Jessy	Agente des finances publiques	2 000 €	-
M. LERICHE Stéphane	Agent des finances publiques	2 000 €	-
Mme PATEREK Audrey	Agente des finances publiques	2 000 €	-
M. PICHON Jean-Claude	Agent des finances publiques	2 000 €	-

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2013,

Le comptable, responsable du SIE Paris 2è Bonne Nouvelle



Jean-Paul ROUBAUD



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2013244-0007**

**signé par Autres signataires  
le 01 Septembre 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Ninetta LUBETH, Maxime CHAPILLON,  
Catherine CASANOVA SOUBIRAN,  
Laurence TREMEAUD, Romary ADAM,  
David ALFANDARY, Mathieu BARBOTIN,  
Eric BRIGAND, Thierry CLEMENT, Marie-  
Laure COESY, Marie- Line COTTIGNIERS,  
Christine DEVESSIERE, Mathias GADRET,  
Guillaume GOUDET, Olivia GRIMAUD,  
Jean- Paul HURTAUD, Catherine LAPEYRE,  
Eric LE BORGNE, Annie MORO, Aurélien  
PICOT, Mathieu STENGEL, Régine  
TABUTEAU, Valérie VEYSSEYRE, Florence  
WANTE



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE-DE-FRANCE ET DU  
DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris-Centre et services spécialisés  
SIE Paris 3<sup>ème</sup>  
10 rue Michel le Comte  
75152 Paris Cedex 03

### Délégation de signature

- Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 3<sup>ème</sup> ;
- Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
- Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Mme Ninetta LUBETH, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 3<sup>ème</sup>, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CHAPILLON Maxime	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
CASANOVA SOUBIRAN Catherine	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
TREMEAUD Laurence	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
ADAM Romary	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ALFANDARY David	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BARBOTIN Mathieu	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BRIGAND Eric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CLEMENT Thierry	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
COESY Marie-Laure	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
COTTIGNIERS Marie-Line	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DEVESSIERE Christine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GADRET Mathias	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GOUDET Guillaume	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GRIMAUD Olivia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
HURTAUD Jean-Paul	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LAPEYRE Catherine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €



Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
LE BORGNE Eric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MORO Annie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PICOT Aurélien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
STENGEL Matthieu	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
TABUTEAU Régine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
VEYSSEYRE Valérie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
WANTE Florence	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2013,

La comptable responsable de service des impôts des entreprises



Nicole MAURIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013244-0008**

**signé par Autres signataires  
le 01 Septembre 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Valérie BOUSSAC, Jean- Pierre LEROY,  
Marie- Hélène LOUBIER, Christine  
MISTROT- DELECLUSE, Véronique  
HIMBERT, Martine BERARD, Christine  
LEBOUCHER, Marie- Anne CORNO, Yves  
MARCHAL



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
**Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés**

**Pôle de contrôle et d'expertise du 1<sup>er</sup> arrondissement**  
13 rue de la Banque  
75 111 PARIS CEDEX 02

**Délégation de signature**

**Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a/ dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

- Valérie BOUSSAC, Jean-Pierre LEROY, Marie – Hélène LOUBIER, Christine MISTROT-DELECLUSE, Véronique HIMBERT, Martine BERARD, Christine LEBOUCHER.

b/ dans la limite de 10 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

- Marie-Anne CORNO, Yves MARCHAL.

**Article 2** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2013

Jean-Michel MORGAND



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013244-0009**

**signé par Autres signataires  
le 01 Septembre 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Didier DATH, Pascale GUILLOT, Lamri HALITIM, Agnès MARTEL, Nathalie MOLINIER, Christine OZENNE, Stéphanie PERTIN, Yannick DUCATEL, Liliane FARAONE, Régis PACHURKA, Irène PUGET, Christian PULEO

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
**Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés**

Pôle de contrôle et d'expertise du 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>  
10, rue Michel Le Comte  
75152 Paris cedex 03

**DELEGATION DE SIGNATURE**

**Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a/ dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des Finances publiques désignés ci-après :

DATH Didier, GUILLOT Pascale, HALITIM Lamri, MARTEL Agnès, MOLINIER Nathalie, OZENNE Christine, PERTIN Stéphanie.

b/ dans la limite de 10 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

DUCATEL Yannick, FARAONE Liliane, PACHURKA Régis, PUGET Irene, PULEO Christian,

**Article 2** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2013

Isabelle MARTINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013244-0010**

**signé par Autres signataires  
le 01 Septembre 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Jean-Baptiste CHOLLET, Barbara LE ROUVILLOIS, Joselyne ORRETEGUY, Domoina RAZAFINTSALAMA, Bruno SALANON, Jacques VERNET, Patrick CASTEL, Patricia ELIS, Alain HAUFFSCHETEDER, Marie-Christine POUVEROUX, Emmanuelle SABATHIER, Nathalie SCHIFANO, Gisèle VIGREUX



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94 rue de Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02  
Tél. : 01.55.80.85.85

**Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés**

**POLE DE CONTROLE ET D'EXPERTISE  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES**

9<sup>ème</sup> arrondissement  
9 rue d'Uzès  
75074 PARIS cedex 02

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a/ dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

- Jean-Baptiste CHOLLET, Barbara LE ROUVILLOIS, Joselyne ORRETEGUY, Domoina RAZAFINTSALAMA, Bruno SALANON, Jacques VERNET, Patrick CASTEL ;

b/ dans la limite de 10 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

- Patricia ELIS, Alain HAUFFSCHETEDER, Marie-Christine POUVEROUX, Emmanuelle SABATHIER, Nathalie SCHIFANO, Gisèle VIGREUX ;

**Article 2** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2013

Claire HAVEL



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013244-0011**

**signé par Autres signataires  
le 01 Septembre 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
François CESAR, Hervé FLEURY, Gilles  
JULLIEN, Elisabeth PERRIER- AYARI,  
Rémi PORCHER, Christophe PRUVOST,  
Michel SIMORRE, Monique TIBERI, Brigitte  
CATTE, Pascal LUCAS, Martine PEBORDE





**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

94 rue de Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02  
Tél. : 01.55.80.85.85

**Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés**

**Pôle de contrôle et d'expertise**  
10<sup>ème</sup> arrondissement  
6 rue Saint Hyacinthe  
75042 PARIS cedex 01

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a/ dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

- CESAR François, FLEURY Hervé, JULLIEN Gilles, PERRIER-AYARI Elisabeth, PORCHER Rémi, PRUVOST Christophe, SIMORRE Michel, TIBERI Monique ;

b/ dans la limite de 10 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

- CATTE Brigitte, LUCAS Pascal, PEBORDE Martine ;

**Article 2** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2013

André TOBAILEM

Inspecteur divisionnaire des finances  
publiques responsable du service



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013244-0012**

**signé par Autres signataires  
le 01 Septembre 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Florian STEINBACH, Dominique MORET SERME, Christian MICHARD, David PICHEREL, Gersende AMOURETTE-ROUGERIE, Stéphane GUILLERMOU, Anne Isabelle NUNEZ IPUCHE, Cyril CAILLOT, Christophe LAMOUREUX, Claire PICHONNET, Vanessa CORET, David MENIERE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94 rue de Réaumur  
75104 PARIS cedex 02

Pôle fiscal Paris Nord Est  
**Centre des Impôts Fonciers de Paris-Nord**  
38 rue de la République  
93105 MONTREUIL cedex

### Délégation de signature

Le responsable du centre des impôts fonciers de Paris-Nord,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 408 de son Annexe II et les articles 212 à 217 de son Annexe IV ;

Vu le Livre des Procédures Fiscales, et notamment les articles L.247 et R\*247-4 et suivants ;

Vu le Décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le Décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>.

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

a) Dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

STEINBACH Florian

MORET SERME Dominique

MICHARD Christian

PICHEREL David

b) Dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

AMOURETTE-ROUGERIE Gersende

GUILLERMOU Stéphane

NUNEZ IPUCHE Anne  
Isabelle

CAILLOT Cyril

LAMOUREUX Chrstophe

PICHONNET Claire

CORET Vanessa

MENIERE David

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxes foncières pour pertes de récolte, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

STEINBACH Florian

MICHARD Christian

#### Article 2.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2013

La responsable du centre des impôts fonciers,



Nicole PEDEUTOUR  
Inspecteur départemental des Impôts

Arrêté N°2013244-0012 - 01/10/2013



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013245-0007**

**signé par Autres signataires  
le 02 Septembre 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Véronique WENTZEL, Stéphane  
BATAILLON, Thérèse AVOCAT, Patricia  
BARANES, Didier BERNARD, Marie-  
Christine BOULIN, Valérie BISSON, Cyril  
CARRE, Albert GILLES, Mathieu  
NANTILLET, Irène PUGET, Sylvia ROBIN,  
Maria SANCHEZ, Lionel BASTIAT,  
Sylvianne DRACIUS, Edouard DUBOIS,  
Clémence PUCINO, Philippe SABINOTTO,  
Corinne TALLAGRAN

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés  
**SIE Paris 4<sup>ème</sup>**  
10, Rue Michel Le Comte  
75 Paris Cedex 03

### Délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 4<sup>ème</sup>

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à :

- Mme WENTZEL Véronique, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 4<sup>ème</sup> ;
- M. BATAILLON Stéphane, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 4<sup>ème</sup> ;

A l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme AVOCAT Thérèse	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme BARANES Patricia	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. BERNARD Didier	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme BOULIN Marie-Christine	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme BISSON Valérie	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. CARRE Cyril	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. GILLES Albert	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. NANTILLET Mathieu	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme PUGET Irène	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme ROBIN Sylvia	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme SANCHEZ Maria	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BASTIA T Lionel	Agent Administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
DRACIUS Sylvianne	Agente Administrative principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
DUBOIS Edouard	Agent Administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
PUCINO Clémence	Agente Administrative principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
SABINOTTO Philippe	Agent Administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
TALLAGRAN Corinne	Agente Administrative principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 2 septembre 2013

Le comptable responsable de service  
des impôts des entreprises Paris 4<sup>ème</sup>

Jean Yves OBERT



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

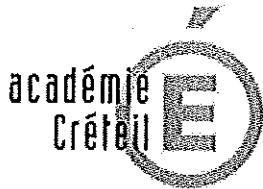
## **Arrêté n °2013274-0006**

**signé par Recteur de l'académie de Créteil  
le 01 Octobre 2013**

**Rectorat de l'académie de Créteil**

Arrêté du 1er octobre 2013 portant délégation de signature à madame Marie- Christine SIMULA, chef de la division de l'accompagnement médical, social et professionnel du rectorat de Créteil





MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



**Arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2013 portant délégation de signature à Madame Marie-Christine SIMULA, chef de la division de l'accompagnement médical, social et professionnel du rectorat de Créteil**

#### **LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale, et notamment son article 3 ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France, lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
- VU** le décret du 3 janvier 2013 nommant madame Florence ROBINE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2008 nommant monsieur Jean-Michel ALFANDARI dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 8 juin 1998 nommant madame Marie-Christine SIMULA au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 13 février 2013 nommant monsieur Laurent CARNIAUX, APAENES au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 02 septembre 2008, nommant madame Christine OUARD, ADAENES au rectorat de Créteil ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général, délégation de signature est donnée à :

**Madame Marie-Christine SIMULA**, chef de la division de l'accompagnement médical, social et professionnel, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants concernant les personnels de l'académie :

- Actes concernant les affaires médicales de l'académie (accidents, CLM, CLD...) :
  - actes relevant de la gestion courante ;
  - liquidations et pièces justificatives.
- Actes concernant les affaires sociales de l'académie :
  - actes relevant de la gestion courante ;
  - décisions de secours d'urgence,
  - liquidations et pièces justificatives.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de madame Marie-Christine SIMULA, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur **Laurent CARNIAUX**, chef du service des affaires médicales,
- Madame **Christine OUARD**, chef du service des affaires sociales,

à l'effet de signer les actes, documents et courriers courants relevant de leur service respectif, dans la limite de leurs attributions et compétences.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté du 8 janvier 2013.

**ARTICLE 4 :** Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 1<sup>er</sup> octobre 2013

La rectrice de l'académie de Créteil



Florence ROBINE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013274-0001**

**signé par Recteur de l'académie de Paris  
le 01 Octobre 2013**

**Rectorat de l'académie de Paris**

Arrêté constitutif n °2013-003 du 1er octobre  
2013 du Recteur de l'académie de Paris portant  
délégation de signature à ses chefs de service.

académie  
Paris

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**ARRETE CONSTITUTIF N° 2013-003**

**Du 1<sup>er</sup> octobre 2013**

**du Recteur de l'Académie de Paris**

**portant délégation de signature**

**à ses chefs de service.**

**LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE  
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS**

- Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles R 222-2 et R 222-3, R 222-13 à R 222-23-1, R222-25, D222-20 à D 222-23, et D 222-35,
- Vu** le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,
- Vu** le décret du Président de la République en date du 19 juillet 2012 portant nomination de François WEIL en qualité de recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, à compter du 19 juillet 2012,
- Vu** le décret du Président de la République en date du 11 septembre 2012 qui reconduit M. Claude MICHELLET, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional hors classe, dans ses fonctions de Directeur de l'académie de Paris, à compter du 2 septembre 2012,
- Vu** le décret du Président de la République du 4 octobre 2012 portant nomination du Vice-Chancelier des universités de Paris, Mme Marie-Laure COQUELET,
- Vu** le décret du Président de la République en date du 25 juillet 2013 portant nomination de M. Luc PHAM, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional en qualité de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Paris (second degré), à compter du 1<sup>er</sup> août 2013,
- Vu** l'arrêté ministériel du 15 juillet 2013 portant nomination, classement et détachement de M. Vincent PHILIPPE dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire général adjoint chargé du pôle EPLE au rectorat de Paris, pour une première période de cinq ans, du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 31 août 2018,
- Vu** le décret du Président de la République en date du 13 septembre 2013 portant nomination de Mme Elisabeth BISOT, directrice académique des services de l'éducation nationale de Paris (second degré) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013,
- Vu** l'arrêté ministériel du 24 juillet 2013 portant nomination de Mme Véronique TITEUX, personnel de direction de l'académie de Reims, détachée dans le corps des attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 et affectée au rectorat de Paris au grade d'attaché principal, en qualité de chef de division de la vie des élèves,
- Vu** l'arrêté ministériel du 5 août 2013 qui affecte Mme Nadia ACHACHE, conseillère d'administration scolaire et universitaire à l'université Paris Ouest Nanterre La Défense, au rectorat de Paris en qualité de chef de la division des affaires juridiques à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013,
- Vu** l'arrêté du recteur de l'académie de Paris du 5 septembre 2013 portant affectation de M. Stéphane JEUDY, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de Paris, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013,

## ARRÊTE :

### *Titre I* *Enseignements supérieurs*

**Article premier.** — En cas d'absence ou d'empêchement de M. François WEIL, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, délégation générale de signature est donnée à Mme Marie-Laure COQUELET, Vice-chancelier des universités de Paris, pour toutes les questions relatives aux enseignements supérieurs et pour celles communes aux enseignements secondaires et supérieurs, pour l'exercice des missions relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducatrice ainsi qu'à la gestion des personnels et des établissements qui y concourent, pour toutes les décisions prises dans les matières entrant dans le champ de compétences du ministre chargé de l'enseignement supérieur exercées à l'échelon de l'académie.

**Article 2.** — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Laure COQUELET, Vice-chancelier des universités de Paris, la même délégation générale qui lui est donnée par M. François WEIL, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, est accordée à Mme Bernadette PETIT, secrétaire générale de la chancellerie.

**Article 3.** — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bernadette PETIT, secrétaire générale de la chancellerie, délégation est donnée à M. Alexandre BOSCH, adjoint à la secrétaire générale de la chancellerie.

**Article 4.** — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bernadette PETIT, la délégation qui lui est accordée à l'article 2 sera exercée, dans la limite de leurs attributions respectives :

**Pour les questions relatives aux enseignements supérieurs, par**

- M. Thierry MALINGE, chef de la division des établissements et de la vie universitaire,
- M. Jean-Louis GAILLARD, chef de la division du patrimoine et des constructions universitaires,
- M. Stéphane JEUDY, chef de la division des personnels du supérieur,
- M. Géraud LARROUMETS, chef de la division des affaires financières (mise à disposition des crédits relatifs aux constructions universitaires)

**Pour les questions relatives à l'intendance et à la logistique, par**

- M. Christian ANTHEAUME, chef de la division de l'intendance et de la logistique,

**Pour les questions relatives aux personnels de la filière administrative, technique, de laboratoire et médico-sociale, dans l'enseignement supérieur, par**

- M. Olivier GIROD, Chef de la division des personnels,
- M. Géraud LARROUMETS, Chef de la division des affaires financières

**Pour les questions relatives, d'une part aux affectations et aux congés sans traitement des enseignants du second degré affectés dans le supérieur et, d'autre part, aux détachements des ATER et des moniteurs, par**

- M. Olivier GIROD, Chef de la division des personnels,

**Pour les questions relatives à l'action sociale en faveur des personnels affectés dans l'enseignement supérieur, par**

- M. Christophe HARNOIS, chef du service des affaires médicales et sociales

*Titre II*  
*Enseignement scolaire*

**Article 5.** — En cas d'absence ou d'empêchement de M. François WEIL, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, délégation générale de signature est donnée à M. Claude MICHELLET, Directeur de l'académie de Paris, pour toutes les questions relatives aux écoles, aux collèges, aux lycées et aux établissements d'éducation spéciale, à la formation et à la gestion des personnels affectés aux enseignements qui y sont dispensés, ainsi qu'à la formation continue des adultes, pour l'exercice des missions relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducatrice ainsi qu'à la gestion des personnels et des établissements qui y concourent, pour toutes les décisions prises dans les matières entrant dans le champ de compétences du ministre chargé de l'éducation exercées à l'échelon de l'académie et des services départementaux de l'éducation nationale.

**Article 6.** — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude MICHELLET, Directeur de l'académie de Paris, pour les affaires relevant de leurs compétences, délégation est donnée à Mme Elisabeth BISOT, directrice académique des services de l'éducation nationale chargé du second degré et à M. Gérard DUTHY, directeur académique des services de l'éducation nationale chargé du premier degré.

**Article 7.** — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elisabeth BISOT, Directrice académique des services de l'éducation nationale chargée du second degré et de M. Gérard DUTHY, directeur académique des services de l'éducation nationale chargé du premier degré, la délégation de signature qui leur est accordée à l'article 6 sera exercée par leur adjoint, respectivement, M. Luc PHAM, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale et M. Bruno CLAVAL, Inspecteur de l'éducation nationale.

**Article 8.** — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude MICHELLET, Directeur de l'académie de Paris, la même délégation générale qui lui est donnée par M. François WEIL, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, est accordée à Mme Monique RAUX secrétaire générale de l'enseignement scolaire.


**Article 9.** — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique RAUX, secrétaire générale de l'enseignement scolaire, délégation est donnée à M. Benoît VERSCHAEVE, à M. Vincent PHILIPPE, à Mme Thérèse CAQUET, à Mme Muriel BONNET, secrétaires généraux adjoints.

**Article 10.** — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique RAUX, secrétaire générale de l'enseignement scolaire, délégation est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

Mme Nadia ACHACHE, chef de la division des affaires juridiques,  
M. Christian ANTHEAUME, chef de la division de l'intendance et de la logistique,  
M. Philippe ANTOINE, chef de la division des établissements privés,  
M. Pierre BODENANT, Chef de la délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue, chef du service académique de l'inspection de l'apprentissage,  
M. Alain BOURLAUD, chef de la division des écoles,  
Mme Cécile COULAIS, Chargée de mission en communication  
M. Roger GLEIZES, chef de la division de la coordination paye et des rémunérations spécifiques,  
M. Olivier GIROD, chef de la division des personnels,  
M. Christophe HARNOIS, chef du service des affaires médicales et sociales,  
M. Géraud LARROUMETS, chef de la division des affaires financières  
M. Jean-Charles LINET, Responsable administratif de la Délégation académique à la formation continue des personnels de l'éducation nationale,  
M. David MOMBEL, chef du service statistique académique,  
M. Savvas PANAYIOTOU, chef de la direction des systèmes d'information,  
Mme Nevenka RADIC, chef de la division de l'organisation et de la prévision scolaires,  
Mme Véronique TITEUX, chef de la division de la vie de l'élève,

**Article 11.** — L'arrêté n°2013-002 du 19 juillet 2013 est abrogé.

**Article 12.** — La secrétaire générale de l'enseignement scolaire et la secrétaire générale de la chancellerie sont chargées respectivement de l'application du présent arrêté qui sera apposé sur le panneau d'affichage du rectorat, sis 94 avenue Gambetta 75020 Paris et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France accessible par le site internet <http://www.ile-de-france.gouv.fr/fre/Publications/Recueil-des-actes-administratifs>

Fait à Paris, le  1 OCT. 2013

Le Recteur de l'académie de Paris

  
François WEIL





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013274-0002**

**signé par Recteur de l'académie de Paris  
le 01 Octobre 2013**

**Rectorat de l'académie de Paris**

Arrêté du Recteur de l'académie de Paris n °2013-031 du 1er octobre 2013 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire. (DPSUP)

**Arrêté du Recteur de l'académie de Paris  
n° 2013-031 du 1<sup>er</sup> octobre 2013  
portant subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire.  
(D.P.S.U.P)**

**Le recteur de l'Académie de Paris  
Chancelier des Universités**

- VU la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances,
- VU le code de l'éducation et notamment les articles R222-15, R222-17 à R222-19-2 relatifs à l'organisation de l'académie de Paris,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
- VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale,
- VU Le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU l'arrêté n° 2013009-0001 du 9 janvier 2013 de M. le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. François WEIL recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, en matière d'ordonnancement secondaire,
- VU l'arrêté du recteur de l'académie de Paris du 5 septembre 2013 portant affectation de M. Stéphane JEUDY, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de Paris, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013,

**ARRÊTE**

**Article premier.** — En matière d'ordonnancement secondaire, et dans le cadre de la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, en cas d'absence ou d'empêchement, M. le recteur François WEIL subdélègue la délégation de signature qui lui est accordée en qualité de responsable de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles par le Préfet de région, à Mme Marie-Laure COQUELET, Vice-chancelier des universités de Paris, pour les programmes relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**Article 2.** — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Laure COQUELET, Vice-chancelier des universités de Paris, subdélégation est accordée à Mme Bernadette PETIT, secrétaire générale de la chancellerie.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bernadette PETIT, subdélégation est donnée à M. Alexandre BOSCH, adjoint à la secrétaire générale de la chancellerie.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre BOSCH, subdélégation est donnée à M. Stéphane JEUDY, attaché principal d'administration, chef de la division des personnels du supérieur, dans la limite de ses attributions, à l'effet de signer les actes d'engagement des dépenses de l'académie de Paris imputées sur le titre 2 (dépenses de personnel) et autres titres (autres dépenses) des crédits du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche relatifs :

- aux décisions d'opposition et de relèvement de la prescription quadriennale des créances sur l'Etat ;
- à la gestion déconcentrée des personnels de recherche & de formation de catégorie C du corps d'adjoint technique ;
- à la gestion des personnels de recherche & de formation et de bibliothèque en poste au rectorat & au SIEC ;
- à l'instruction des dossiers de validation des services de non titulaires pour les personnels en poste dans l'enseignement supérieur (à l'exception de ceux des universités Paris 5, 6 & 7), puis la liquidation ou le recouvrement des sommes correspondantes ;
- à l'instruction des dossiers « paye » des ouvriers d'Etat du CNAM et de 53 emplois du GIP BULAC, puis à la liquidation des sommes correspondantes et à l'émission des bulletins de paye des agents ;
- à l'émission des titres de perception relatifs à l'ensemble des personnels payés par l'enseignement supérieur ;
- à la liquidation de la paye des allocataires de recherche affectés hors éducation nationale et des agents du CNAM et du Muséum d'histoire naturelle ;

et ce, dans le cadre des programmes suivants :

- "Formations supérieures et recherche universitaire "(n°150)
- "Orientation et pilotage de la recherche" (n°172)
- "Vie étudiante "(n°231)

**Article 3.** – L'arrêté n° 2013-007 du 10 janvier 2013 est abrogé.

**Article 4.** — La secrétaire générale de la chancellerie est chargée de l'application du présent arrêté qui sera apposé sur le panneau d'affichage du rectorat, sis 94 avenue Gambetta 75020 Paris et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France accessible par le site internet <http://www.ile-de-france.gouv.fr/fre/Publications/Recueil-des-actes-administratifs>

Fait à Paris, le 1 OCT. 2013

Le Recteur de l'académie de Paris

  
François WEIL

Arrêté N°2013274-0002 - 01/10/2013



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013274-0003**

**signé par Recteur de l'académie de Paris  
le 01 Octobre 2013**

**Rectorat de l'académie de Paris**

Arrêté du Recteur de l'académie de Paris n °2013-032 du 1er octobre 2013 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire. (Division des personnels)

**Arrêté du Recteur de l'académie de Paris  
n° 2013-032 du 1<sup>ER</sup> octobre 2013  
portant subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire.  
(Division des personnels)**

**Le recteur de l'Académie de Paris  
Chancelier des Universités**

- VU** la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances,
- VU** le code de l'éducation et notamment les articles R222-15, R222-17 à R222-19-2 relatifs à l'organisation de l'académie de Paris,
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale,
- VU** Le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** l'arrêté n° 2013009-0001 du 9 janvier 2013 de M. le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. François WEIL recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, en matière d'ordonnancement secondaire,
- VU** l'arrêté du recteur de l'académie de Paris du 29 août 2013 portant affectation de Mme Perrine LOZANO, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de Paris, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013,
- VU** l'arrêté du recteur de l'académie de Paris du 4 septembre 2013 portant affectation de Mme Maëlle PERROT, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de Paris, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013,

## ARRETE

**Article premier.** — En matière d'ordonnancement secondaire, et dans le cadre de la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, en cas d'absence ou d'empêchement, M. le Recteur François WEIL subdélègue la signature qui lui est accordée en qualité de responsable de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles par le Préfet de région, M. Claude MICHELLET, Directeur de l'académie de Paris ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude MICHELLET, Directeur de l'académie de Paris, subdélégation est accordée à Mme Monique RAUX, secrétaire générale de l'enseignement scolaire ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique RAUX, délégation est donnée à M. Benoît VERSCHAEVE, secrétaire général d'académie adjoint chargé du pôle ressources humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît VERSCHAEVE, délégation est donnée à M. Olivier GIROD, conseiller d'administration scolaire et universitaire, dans la limite de ses attributions, en qualité de chef de la division en charge de la gestion des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré public, et des personnels de la filière administrative, technique, de laboratoire et médico-sociale, à l'effet de signer, pour l'académie de Paris, les actes d'engagement :

- des dépenses de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré (rémunérations principales et accessoires),
- des dépenses de personnels de la filière administrative, technique, de laboratoire et médico-sociale (rémunérations principales et accessoires) affectés dans les services, les établissements publics locaux d'enseignement et les établissements d'enseignement supérieur,

Ces dépenses sont imputées sur le titre 2 et hors titre 2 des crédits du ministère de l'éducation nationale dans le cadre des programmes suivants :

- "Enseignement scolaire public second degré" (n°141)
- "Vie de l'élève" (n° 230)
- "Soutien de la politique de l'éducation nationale" (n°214)

**Article 2.** — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GIROD, chef de la division des personnels, la délégation de signature qui lui est donnée à l'article précédent sera exercée par :

- Mme Anne VIGNAU, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,
  - Mme Josée HUBAUD, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
  - Mme Sabrina BARKAT, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,
  - Mme Sophie DUJAS, attachée principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,
  - Mme Corinne JANKOWIAK, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
  - Mme Colette KLEIN, attachée principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
  - Mme Perrine LOZANO, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,
  - Mme Maëlle PERROT, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,
- dans les limites des attributions de la division.

**Article 3.** — L'arrêté n°2013-010 du 10 janvier 2013 est abrogé.

**Article 4.** — La secrétaire générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'application du présent arrêté qui sera apposé sur le panneau d'affichage du rectorat, sis 94 avenue Gambetta 75020 Paris et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France accessible par le site internet <http://www.ile-de-france.gouv.fr/fre/Publications/Recueil-des-actes-administratifs>

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> OCT. 2013

Le Recteur de l'académie de Paris



François WEIL



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013274-0004**

**signé par Recteur de l'académie de Paris  
le 01 Octobre 2013**

**Rectorat de l'académie de Paris**

Arrêté du Recteur de l'académie de Paris n °2013-033 du 1er octobre 2013 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (DPCU)



**Arrêté du Recteur de l'académie de Paris  
n° 2013-033 du 1<sup>er</sup> octobre 2013  
portant subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire.  
(D.P.C.U)**

**Le recteur de l'Académie de Paris  
Chancelier des Universités**

- VU** la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances,
- VU** le code de l'éducation et notamment les articles R222-15, R222-17 à R222-19-2 relatifs à l'organisation de l'académie de Paris,
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale,
- VU** Le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** l'arrêté n° 2013009-0001 du 9 janvier 2013 de M. le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. François WEIL recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, en matière d'ordonnancement secondaire,

**ARRÊTE**

**Article premier.** — En matière d'ordonnancement secondaire, et dans le cadre de la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, en cas d'absence ou d'empêchement, M. le recteur François WEIL subdélègue la délégation de signature qui lui est accordée en qualité de responsable de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles par le Préfet de région, à Mme Marie-Laure COQUELET, Vice-chancelier des universités de Paris, pour les programmes relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, à M. Claude MICHELLET, Directeur de l'académie de Paris, pour les programmes relevant du ministère de l'éducation nationale.

**Article 2.** — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Laure COQUELET, Vice-chancelier des universités de Paris, subdélégation est accordée à Mme Bernadette PETIT, secrétaire générale de la chancellerie.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bernadette PETIT, subdélégation est donnée à M. Alexandre BOSCH, adjoint à la secrétaire générale de la chancellerie.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre BOSCH, subdélégation est donnée à M. Jean-Louis GAILLARD, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, dans la limite de ses attributions, en qualité d'Ingénieur Régional de l'Equipement, chef de la division du patrimoine et des constructions universitaires, à l'effet de signer :

1<sup>er</sup>) les décisions d'ordonnancement secondaire prises en sa qualité de personne responsable des marchés, ainsi que toutes pièces relatives à la passation et à l'ensemble des marchés sur l'académie de Paris. Les chapitres budgétaires concernés relèvent des programmes suivants :

- « Formations supérieures et recherche universitaire » (n° 150)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)
- « Vie étudiante » (n°231)

2<sup>ème</sup>) toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords cadres et des marchés publics passés y compris les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours dans le cadre du programme :

- « Entretien des bâtiments de l'Etat (n° 309),

**Article 3.** — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude MICHELLET, Directeur de l'académie de Paris, subdélégation est accordée à Mme Monique RAUX, secrétaire générale de l'enseignement scolaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique RAUX, subdélégation est donnée à M. Jean-Louis GAILLARD, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, dans la limite de ses attributions, en qualité d'Ingénieur Régional de l'Equipement, chef de la division du patrimoine et des constructions universitaires, à l'effet de signer les décisions d'ordonnancement secondaire prises en sa qualité de personne responsable des marchés, ainsi que toutes pièces relatives à la passation et à l'ensemble des marchés sur l'académie de Paris, des dépenses imputées sur les titres 3, 5, 6 et 7 des crédits du ministère de l'éducation nationale dans le cadre du programme suivant :

- « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (n°214)

**Article 4.** — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis GAILLARD, chef de la division du patrimoine et des constructions universitaires, la délégation qui lui est donnée aux articles précédents sera exercée par son adjointe Mme Catherine SALANIÉ, ingénieure de recherche.

**Article 5.** — L'arrêté n° 2013-008 du 10 janvier 2013 est abrogé.

**Article 6.** — La secrétaire générale de l'enseignement scolaire et la secrétaire générale de la chancellerie sont chargées respectivement de l'application du présent arrêté qui sera apposé sur le panneau d'affichage du rectorat, sis 94 avenue Gambetta 75020 Paris et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France accessible par le site internet <http://www.ile-de-france.gouv.fr/fre/Publications/Recueil-des-actes-administratifs>

Fait à Paris, le 1 OCT. 2013

Le Recteur de l'académie de Paris



François WEIL



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013274-0005**

**signé par Recteur de l'académie de Paris  
le 01 Octobre 2013**

**Rectorat de l'académie de Paris**

Arrêté du Recteur de l'académie de paris n °2013-034 du 1er octobre 2013 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (DE)

**Arrêté du Recteur de l'académie de Paris  
n° 2013-034 du 1<sup>er</sup> octobre 2013  
portant subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire.  
(D.E)**

**Le recteur de l'Académie de Paris  
Chancelier des Universités**

- VU** la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances,
- VU** le code de l'éducation et notamment les articles R222-15, R222-17 à R222-19-2 relatifs à l'organisation de l'académie de Paris,
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale,
- VU** Le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** l'arrêté n° 2013009-0001 du 9 janvier 2013 de M. le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. François WEIL recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, en matière d'ordonnancement secondaire,
- VU** l'arrêté du recteur de l'académie de Paris du 13 septembre 2013 qui affecte Gérard SUSS, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Paris, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013,

**ARRETE**

**Article premier.** — En matière d'ordonnancement secondaire, et dans le cadre de la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, en cas d'absence ou d'empêchement, M. le Recteur François WEIL subdélègue la signature qui lui est accordée en qualité de responsable de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles par le Préfet de région, à M. Claude MICHELLET, Directeur de l'académie de Paris ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude MICHELLET, Directeur de l'académie de Paris, subdélégation est accordée à Mme Monique RAUX, secrétaire générale de l'enseignement scolaire ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique RAUX, délégation est donnée à Mme Thérèse CAQUET, secrétaire générale d'académie adjointe chargée du pôle premier degré public et enseignement privé ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Thérèse CAQUET, délégation est donnée à M. Alain BOURLAUD, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, dans la limite de ses attributions, en qualité de chef de la division des écoles, à l'effet de signer, pour l'académie de Paris, les actes d'engagement des dépenses de personnels de l'enseignement du premier degré (rémunérations principales et accessoires) d'une part, et des dépenses des moyens afférents aux actions et aux partenariats pédagogiques de l'enseignement du premier degré, d'autre part, dépenses imputées sur les titres 2, 3 et 6 des crédits du ministère de l'éducation nationale dans le cadre des programmes suivants :

- « Enseignement scolaire public premier degré » (n°140)
- « Enseignement scolaire public second degré » (n°141)
- « Vie de l'élève » (n°230)

**Article 2.** — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain BOURLAUD, chef de la Division des écoles, la délégation de signature qui lui est donnée à l'article précédent sera exercée par :

- M. Gérard SUSS, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,
- Mme Claudie BOUSCAL, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,
- Mme Audrey LEDERMANN, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,
- Mme Sabine REBOURS, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,

dans les limites des attributions de la division.

**Article 3.** — L'arrêté n° 2013-023 du 11 mars 2013 est abrogé.

**Article 4.** — La secrétaire générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'application du présent arrêté qui sera apposé sur le panneau d'affichage du rectorat, sis 94 avenue Gambetta 75020 Paris et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France accessible par le site internet <http://www.ile-de-france.gouv.fr/fre/Publications/Recueil-des-actes-administratifs>

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> OCT. 2013

Le Recteur de l'académie de Paris



François WEIL